



## Procès-verbal de la séance du Conseil Général Séance du 25 mars 2024 selon convocation.

La séance débute à 19h30, sous la présidence de M. Jérémie Crisinel, Président.  
L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel.
2. Assermentation des nouveaux membres.
3. Ordre du jour.
4. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
5. Communications de la Municipalité.
6. Préavis n° 2024-01 / Rémunération de la Municipalité et heures de commune.
7. Préavis n° 2024-02 / Aménagement du carrefour de la scierie et reconstruction du chemin piétonnier.
8. Propositions individuelles et divers.

### 1. Appel.

Sont absents excusés :

MM. Baehler Jean-Luc, Cazes Daniel, Laurent Marc-Olivier et Zeller Lionel.

Le Conseil Général compte à ce jour 49 membres, 45 sont présents pour débiter cette séance.

### 2. Assermentation des nouveaux membres.

Mme Lou Zeller et M. Marco Fontana sont assermentés séance tenante. Le Conseil Général compte dorénavant 51 membres, 47 membres sont présents dès l'assermentation.

### 3. Ordre du jour.

L'ordre du jour ainsi présenté est accepté à l'unanimité sans abstention ni avis contraire.

### 4. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.

Le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2023 est accepté à la majorité avec 2 abstentions et pas d'avis contraire. M. Syndic apportera quelques précisions concernant la reprise de la part de la facture sociale par le canton.

### 5. Communications de la Municipalité.

M. Valéry Jordan rappelle qu'il y a la benne pour les déchets encombrants et que la déchetterie sera à nouveau ouverte le jeudi soir. Il nous informe qu'un débrifilateur a été installé dans l'ancien collège sur le mur en entrant à gauche. Une séance d'information pour son utilisation sera prévue au printemps et que le marquage sera également installé sous peu.

M. le Syndic nous informe que le PA de la scierie est toujours sur le bureau du Conseil d'État. Il nous avise que Mme Aline Besson est confirmée dans son nouveau rôle de secrétaire communale. Suite à une question restée avec une réponse incomplète lors du dernier conseil du 11 décembre 2023, M. le Syndic précise que l'initiative « SOS communes » demande une reprise complète de la facture sociale par le Canton. Le Conseil d'Etat oppose un contre-projet à cette initiative sous la forme d'une nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV). Ce contre-projet est



actuellement étudié par une commission. L'objectif reste la mise en œuvre de cette nouvelle péréquation au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

## **6. Préavis n° 2024-01 / Rémunération de la Municipalité et heures de commune.**

Chaque membre a reçu le préavis n° 2024-01 ainsi que le rapport de la commission des finances. Selon la loi, le Conseil Général fixe les indemnités de la Municipalité et du Syndic sur proposition de la Municipalité, la dernière évaluation date de décembre 2016. la Municipalité suggère que les rémunérations soient ajustées en tenant compte des responsabilités et des tâches effectuées. Les municipaux sont actuellement rémunéré CHF 3'200.- et le Syndic CHF 5'000.-, avec des tarifs à l'heure pour les tâches non-incluse dans ces indemnités à CHF 30.-. On propose d'augmenter la rémunération des Municipaux à CHF 4'000.-, celle du Syndic à CHF 6'000.- et de fixer le tarif horaire pour les heures à CHF 33.- avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Les conclusions du rapport de la commission des finances sont lues par M. Daniel Reymond et recommandent d'accepter le préavis n° 2024-01 tel que présenté.

M. Mathieu Duc demande combien d'heures au total cela représente pour la commune ? M. le Syndic ne peut répondre précisément, un comparatif sera présenté lors du prochain conseil.

Le vote est effectué à mains levées, les conclusions du rapport de la commission des finances concernant le préavis n° 2024-01 sont acceptées à la majorité avec 1 abstention et pas d'avis contraire.

## **7. Préavis n° 2024-02 / Aménagement du carrefour de la scierie et reconstruction du chemin piétonnier.**

Chaque membre a reçu le préavis n° 2024-02 ainsi que les rapports de la commission ad hoc et des finances. M. Michel David nous présente le projet au beamer.

La Municipalité de Rueyres propose le réaménagement du carrefour de la scierie et la reconstruction du chemin piétonnier en raison de préoccupations sécuritaires et d'usure. Suite à des études, une restructuration majeure est suggérée pour améliorer la circulation et la sécurité des piétons.

Le chemin piétonnier, ayant subi des dégradations, nécessite une reconstruction avec des travaux significatifs de soutènement et de réfection de chaussée. Les coûts sont estimés à CHF 479'000 pour le carrefour et CHF 41'000 pour le chemin piétonnier, avec une subvention totale de CHF 100'000 envisagée. L'ensemble des projets serait financé par un emprunt de CHF 420'000 aux taux actuels, amortis sur 40 ans.

Les améliorations incluent la création de nouveaux trottoirs, l'adaptation de la chaussée, la pose de nouvelles bordures, et l'installation de signalisation adaptée. Des études techniques, incluant des analyses de circulation et des préconisations de différents bureaux d'ingénieurs, ont étayé les propositions de la Municipalité. Des mesures telles que la création d'un quai sécurisé pour l'arrêt des bus et l'amélioration de la visibilité et de la giration ont été recommandées.

Le processus a inclus des consultations publiques et des échanges avec les services cantonaux, sans opposition. La Municipalité souligne la synergie financière des deux projets et la nécessité d'améliorer ces infrastructures pour la sécurité et le bien-être des résidents.

En conclusion, le préavis municipal demande au Conseil général d'approuver ces réaménagements, soulignant leur importance pour la sécurité routière et piétonnière, tout en présentant un plan financier solide pour leur réalisation.

Les conclusions du rapport de la commission ad hoc sont lues par M. François Fülmann et recommandent d'accepter le préavis tel que présenté.

Les conclusions du rapport de la commission des finances sont lues par M. Daniel Laux et recommandent également d'accepter le préavis tel que présenté.



M. Alain Buffat demande si le projet est juste de gratouiller le dessus de la route ou si les conduites et grilles seront refaites ? M. Valéry Jordan explique que les conduites d'eau potable ne passent pas sous la route et que les grilles au bas des trottoirs seront remplacées par des gueulards.

M. Bertrand Ménard espère que cette réfection de la chaussée et du chemin piétonnier tiennent plus de 10 ans ? M. Michel David précise qu'il y a eu certainement un défaut lors de la création du chemin piétonnier et que ces travaux vont tenir bien plus longtemps cette fois.

M. le Syndic ajoute qu'à l'époque le chemin avait été prévu pour qu'il soit le moins cher possible, donc pas vraiment pour du long terme.

M. Gilles David demande si le terrain communale est assez large pour la création des trottoirs ?? Des servitudes devront être créées mais il n'y aura pas d'expropriations.

M. Pietro Ricci demande si des abris de bus sont prévus ?

M. Michel David, non pas pour l'instant mais à voir après coup !

Il n'y a plus de questions, le vote est effectué à mains levées.

Les conclusions du rapport de la commission des finances ainsi que les conclusions du rapport de la commission ad hoc concernant le préavis n° 2024-02 sont acceptées à l'unanimité sans abstention ni avis contraire.

## **8. Propositions individuelles et divers.**

M. Bertrand Ménard demande si les pv des séances du conseil sont sur le site de la commune ? M. le Président, oui dès qu'ils sont approuvés par le conseil.

M, Pietro Ricci fait de la pub pour le « BAR » les Bouriques animent Rueyres qui a déjà un joli succès.

M. le Syndic remercie les membres pour l'acceptation des 2 préavis présentés, pour la confiance témoignée et la belle participation de ce soir.

M. le Président : nous avons ce soir ajusté les rémunérations de la municipalité et des heures de commune, votre bureau propose de modifier également la rétribution des commissions à CHF 33.- rétroactivement. De même, certains objets nécessitant un travail plus conséquent fera l'objet d'un décompte d'heures effectif. Toutefois il appartient aux membres de décider si cet objet nécessite ou pas son renvoi en commission. Les membres du conseil acceptent à l'unanimité de statuer sans renvoi en commission. Ils acceptent également à l'unanimité, la proposition d'ajustement du tarif pour les commissions et le décompte pour les heures de commission.

M. le Président remercie les membres des commissions pour leur travail averti, ponctuel et bienveillant. Ainsi que les membres du conseil pour leur intérêt et dévouement. Il remercie le collège municipal pour leur travail investi, efficace et leur bonne collaboration. Il remercie également les organisatrices de l'apéro d'après séance.

La prochaine séance aura lieu le 17 juin 2024 à 19h30

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20h25.

Le Président :

La Secrétaire :

Jérémie Crisinel

Sarah David